

En plus des primes régionales, quelques Communes octroient également des primes pour soutenir financièrement certains types de travaux entrepris aux immeubles situés sur leur territoire.

La liste ci-dessous est donnée à titre d'information. Elle n'est pas exhaustive!

Les nouveautés, modifications, suppressions, étant nombreuses, nous vous conseillons de prendre contact directement avec le service urbanisme de votre commune, aussi bien pour vérifier la mise à jour de l'information donnée ci-dessous que pour être informé de l'existence éventuelle de primes si votre commune n'est pas reprise ici.

Pour connaître les coordonnées du service urbanisme de votre commune, vous pouvez consulter le [site régional relatif à l'urbanisme à Bruxelles](#)

Communes octroyant des primes; pour pouvoir en bénéficier, l'immeuble doit être situé sur le territoire communal:

[Berchem-Sainte-Agathe](#) [Bruxelles-Ville](#) [Etterbeek](#) [Evere](#) [Forest](#) [Ixelles](#) [Koekelbe](#)
[rg](#) [Mol](#)
[enbeek](#)

[Saint-Josse](#)

[Uccle](#)

[Woluwe-Saint-Lambert](#)

Berchem-Sainte-Agathe

prime complémentaire énergie 50% de la différence entre le coût des travaux et le montant de l'investissement

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

Service Environnement : 02 464 04 40

Bruxelles-Ville

prime à l'embellissement des façades 12,5% des dépenses pour les travaux d'embellissement des façades

prime création d'un accès séparé (pour 85% logement) 70% du montant des dépenses (maximum de 15.000€)

prime pour l'adaptation du bâtiment aux personnes à mobilité réduite 50% du montant des dépenses (maximum de 10000€)

prime à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie 75% du prix d'achat avec un maximum de 1800€; infos

prime plantes grimpantes 75% du montant des travaux sur base des factures ou justificatifs

prime à l'achat d'un fût à compost 75% du prix d'achat avec un maximum de 50€

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

Service Eco-conseil communal : 02 279 33 10

Etterbeek

□

prime complémentaire à l'investissement des familles régionales
prime à l'adaptation du logement de l'investissement immobilier
prime pour la création d'un espace résidentiel avec site maximal de 3.000 m²
prime complémentaire énergie (chauffage, pompe à chaleur, panneaux solaires, etc.)

Informations complémentaires et formulaires de demande:
[site internet communal](#)

Evere

prime citernes d'eau de pluie 400 / 500€
prime toitures vertes 7,5 / 15€ par m2 de toiture verte
prime énergies renouvelables 500€/installation
primes complémentaires énergie 65 / 75% du montant de la prime régionale avec un maximum de 400€
prime à l'achat d'un fût à compost 50% du prix d'achat avec un maximum de 25€
prime tonneau de récupération des eaux pluviales 25€

Attention: pour les 3 premières primes, la demande doit être faite avant de commencer les travaux

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

Service Urbanisme communal: 02 247 64 60

Forest

Uniquement dans le périmètre du contrat de quartier durable Abbaye:

prime guidance inondations (2016-2018) coût du service
prime citerne d'eau de pluie (2016-2018) des revenus, avec un maximum de 400€ (+250€ si bas
prime tonneaux de pluie (2016-2018) des revenus, avec un maximum de 100€

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

Ixelles

prime complémentaire rénovation 1/3 du montant de la prime régionale avec un maximum de 1.500€
prime complémentaire énergie 20% du montant de la prime régionale avec un maximum de 500€
prime citerne d'eau de pluie 20% du coût des travaux avec un maximum de 500€
prime petit patrimoine 40% du coût des travaux avec un maximum de 1.500€

Attention: La prime complémentaire à la rénovation est octroyée uniquement aux propriétaires occupants, personne physique.

Pour la prime petit patrimoine, la demande doit être faite avant de commencer les travaux

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

Service Urbanisme communal: 02 515 67 09

Koekelberg

prime complémentaire chauffage solaire 500€
prime complémentaire à l'emballage des déchets 2.500€ pour une maison unifamiliale et 1.000€ par unité de logement

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

02 412 14 09

Molenbeek-Saint-Jean

□

prime citerne d'eau de pluie 50% du coût des travaux avec un maximum de 500€

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

Saint-Josse

prime complémentaire à la rénovation 10% du montant de la prime régionale
prime complémentaire à l'entretien des façades 25% du montant de la prime régionale
prime complémentaire énergie 10% du montant de la prime régionale
prime citerne d'eau de pluie 25% du coût des travaux avec un maximum de 1.000€
prime complémentaire petit satellite 25% du montant de la prime régionale
prime verdurisation des façades 20€/m² par m² avec un maximum de 1.000€

Attention: ces primes sont octroyées uniquement aux personnes physiques

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

Uccle

prime chauffe-eau solaire 500€
prime citerne d'eau de pluie 500€
prime toiture verte 200 € pour 10 m² + 10/15€ par m² supplémentaire, avec un maximum de 200€
prime verdurisation paroi verticale 200€ pour 10 m² + 10/15€ par m² supplémentaire, avec un maximum de 200€
prime infiltration des eaux de pluie dans les sols 20€/m² de surface imperméabilisée + 4€ par m² supplémentaire

Possibilité pour le bénéficiaire d'effectuer les travaux lui-même; le montant de la prime est alors divisé par deux.

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)

Service de l'Environnement communal: 02 348 65 31

Woluwe-Saint-Lambert

prime citerne d'eau de pluie 20 % du coût des travaux avec un maximum de 500€
prime panneaux solaires photovoltaïques existants 500€
prime à l'adaptation du logement à l'accessibilité 25% de l'investissement avec un maximum de 200€

Informations complémentaires et formulaires de demande:

[site internet communal](#)